

Point Financier :

Le dossier comptable a été récupéré le 24 juin 2011 et repris en main afin de pouvoir élaborer le Compte de Résultats pour la saison 2010 / 2011 et un prévisionnel 2011 / 2012.

Résultats 2009/2010

Nous avons repris les comptes présentés par l'ancien Bureau et nous avons remonté un résultat relatant les recettes et les dépenses de l'année.

Il a été décidé d'identifier les dépenses non justifiées par le bureau comme étant des dépenses litigieuses et de ce fait contentieuses.

En résumé le Résultat se décompose comme suit :

Recettes :	175 105 € (<i>dont 35000 € de subventions</i>)
Dépenses :	123 204 €
Dépenses litigieuses et contentieuses :	33 245 €
Résultat :	18 657€

Résultats 2010/2011

Les documents récupérés ont été comptabilisés et contrôlés afin d'obtenir une comptabilité claire des dépenses.

Les résultats présentés sont arrêtés au 31/08/2011.

Il a été décidé d'identifier les dépenses non justifiées par une pièce probante (facture ou note valable) comme étant des dépenses litigieuses et de ce fait contentieuses.

En résumé le Résultat se décompose comme suit :

Recettes :	153 199 € (<i>dont 36000 € de subventions</i>)
Dépenses :	142 782 € (<i>dont frais de procédure 16 211 €</i>)
Dépenses litigieuses et contentieuses :	10 004 €
Résultat :	413 €

A l'issue de ce bilan, nous constatons que l'association est viable dans son fonctionnement.